



Journée de solidarité non décomptée

Par **manol**, le **10/04/2008** à **19:08**

bonjour,

l'employeur de mon mari vient de s'apercevoir que la journée de solidarité n'avait pas été décomptée du solde des congés payés, et ce depuis la création de cette journée.

il demande donc aux salariés de travailler 3 jours de plus.

a-t-il le droit d'émettre cette demande et de reculer 3 ans en arrière pour une erreur de leur part.

cordialement.